

CONDITIONS DE PROMOTION EN ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG)

1 ^{RE} ET 2 ^E ANNÉES		
• autant de fois 4 points qu'il y a de notes	36 points	1ECG, tronc commun
	44 points	2ECG, domaines communication et information (CI) pédagogie (PE) santé (SA)
• points négatifs	2 points max.	
• nombre de notes inférieures à 4	3 notes max.	
3 ^E ANNÉE		
• autant de fois 4 points qu'il y a de notes, y compris le travail personnel de certificat (TPL).	48 points (CI, SA)	1 note reprise de 1 ^{re} année :
	44 points (PE)	• en CI : sciences expérimentales • en SA : discipline artistique
• points négatifs	2 points max.	
• nombre de notes inférieures à 4	3 notes max.	
• autant de fois 3.5 points qu'il y a d'épreuves écrites et orales aux examens	38.5 points	Voir <i>Examens</i>

 Règlement de l'École de culture générale 2022 (RECG), art. 12, 13 et 19

EXAMENS

Les candidats, dont l'échec n'est dû qu'à l'examen, peuvent se présenter à une session de rattrapage. La session de rattrapage se compose des épreuves complètes d'examen dans les disciplines dont la note définitive est insuffisante. Les notes définitives suffisantes restent acquises.

Les notes obtenues lors de la session de rattrapage remplacent celles de la session ordinaire; elles sont combinées avec les notes annuelles pour établir un nouveau bulletin de notes définitives. La Conférence des maîtres apprécie les cas limites ou les circonstances particulières.

 Règlement de l'École de culture générale 2022 (RECG), art. 20

CONDITIONS DE PROMOTION EN ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG)

PASSAGE DE L'ECG À L'EM EN 1^{RE} ANNÉE

1ECG en 1EM

Conditions à remplir à la fin du 1^{er} semestre pour accéder aux cours préparatoires en français et en mathématiques durant le 2^e semestre :

- statut d'élève régulier + ne pas avoir suivi, même en partie, l'EM
- bulletin semestriel suffisant
- 15 points en français, langue 2 ou langue 3 et mathématiques

Conditions finales devant être remplies à la fin de l'année scolaire (sans notion de cas limite ou de circonstances particulières) :

- bulletin annuel suffisant
- 15 points en français, langue 2 ou langue 3 et mathématiques
- au moins 4 à chacun des examens de français et de mathématiques à l'issue des cours préparatoires

 Règlement de l'École de maturité 2022 (REM), art. 5

PASSAGE DE L'ECG À L'EM EN 3^E ANNÉE

3ECG en 2EM

Fin de l'année scolaire (sans notion de cas limite ou de circonstances particulières) :

- certificat ECG obtenu
- 12 points en français, moyenne des langues 2 et 3 arrondie au demi-point et mathématiques
- réussite d'un examen oral dans la ou les futures branches d'option spécifique (niveau fin de 1^{re} année) durant la 2^e session d'examen.

 Règlement de l'École de maturité 2022 (REM), art. 7

Version du 17.08.2026

CONDITIONS DE PROMOTION EN 4^E ANNÉE DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE, ORIENTATION PÉDAGOGIE (4MSOP)

ACCÈS AUX EXAMENS

L'évaluation finale du Travail de maturité spécialisée (TMsp) doit être au minimum de 4 pour avoir accès aux examens, faute de quoi l'année est réputée échouée. La notion de cas limite et de circonstances particulières ne s'appliquent qu'à l'évaluation du TMsp.

RÉUSSITE

• somme des notes (sans l'anglais, ni l'éthique et cultures religieuses, ni la culture antique)	24 points	TMsp, allemand, français, mathématiques, sciences expérimentales, sciences humaines
• points négatifs	1 point max.	Pas de points de faveur

ACCÈS À LA SESSION DE RATTRAPAGE

En cas d'échec à la session ordinaire d'examen, les élèves qui satisfont les conditions ci-dessous peuvent se présenter aux examens de la session de rattrapage :

• points négatifs	2 points max.	
• nombre de notes inférieures à 4	3 notes max.	

Seules les disciplines ou domaines dont la note finale est insuffisante font l'objet d'un examen de rattrapage. Si une note de domaine est insuffisante, les examens de rattrapage portent sur toutes les disciplines du domaine. Les résultats des disciplines ou domaines réussis restent acquis.

 Maturité spécialisée orientation pédagogie, plan d'études et critères de réussite (2026)

Version du 17.08.2026